



QUINZIÈME ANNÉE Vol. XXIX, No 12

Samedi, 20 Mars 1897

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPRÈLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

DAVID OUIMET

PLOMBIER, FERBLANTIER ET COUVREUR

Poseur d'appareils à Gaz et de système de chauffage
à vapeur et à eau chaude

48 rue St-Laurent . . .

19¹ rue St-Chs-Borromée

MONTREAL

Aux Messieurs du Clergé

MANDEMENTS

Lettres Pastorales, Circulaires

ET AUTRES DOCUMENTS

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis
son érection. 11 volumes, brochés.

EN VENTE

A l'archevêché de Montréal



MACHINES A ECRIRE

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les membres du clergé, et surtout les directeurs de maisons d'éducation, que nous avons l'agence des machines à écrire

**PEERLESS
DENSMORE,
PEERLESS,**

**REMINGTON-SHOLES,
HARTFORD.**

Ces machines sont les plus perfectionnées et peuvent satisfaire tous les goûts, toutes les exigences et toutes les bourses.

Nos fournitures, telles que rubans pour toutes machines, papier carbone, papiers toile, pupitres, etc., sont garanties supérieures sous tous les rapports.

Machines de seconde main, en parfait état.

Fournitures de Miméographe et de Néostyle

Une visite (ou correspondance) est respectueusement sollicitée.

CLEMENT & CUSSON

AGENTS GÉNÉRAUX

Batisse des Chars Electriques, Cote de la Place d'Armes,
Téléphone Bell 2065 MONTREAL, P. Q.

Catalogues et échantillons d'écriture franco.

J. B. RESTHER & FILS

ARCHITECTES

BUREAU : Batisse Imperiale 1er etage, No. 13

107 RUE SAINT-JACQUES

Téléphone Bell. 1800.

MONTREAL.

M. Resther se chargent de plans, devis, et surveillance des travaux, pour construction d'églises, collèges, couvents, etc., etc. Des conditions spéciales sont faites aux corporations religieuses.

M. RESTHER sont recommandés par plusieurs corporations religieuses importantes.

Tél. Bell 7354.

Tél. des Marchands 216

JOSEPH COUSINEAU

MARCHAND DE

BOIS ET CHARBON

180 RUE LAGAUCHETIERE,

MONTREAL

COIN DE LA RUE BEAUDRY;

Prières des Quarante-Heures

LUNDI	22	MARS	— Ste-Dorothee.
MERCREDI	24	"	— Rawdon.
VENDREDI	26	"	— Couv. Saull au Récollet.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	21	MARS	— 3me DU CARÊME. Sol S. J., s.
LUNDI	22	"	— S. Benoit, abbe, d. m.
MARDI	23	"	— S. Thauribe, E. C. d.
MERCREDI	24	"	— S. Suaire de N-S. J.-C., d. m.
JEUDI	25	"	— ANNONCIATION B. V. M., d. 2 cl.
VENDREDI	26	"	— SS. Cinq Plaie- N-S. J.-C., d. m.
SAMEDI	27	"	— S. Jean Damascène C. D. d.

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :
 Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.
 Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.
 Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents
 défunts de ses abonnés.

LAPRES & LAVERGNE

**Photographes
attitrés du Clergé**

25% de réduction pour le Clergé et les Communautés Religieuses
 MM. LAPRES & LAVERGNE ont un manteau romain à la disposition de leurs
 clients.

TELEPHONE 7283 360 RUE ST-DENIS MONTREAL

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture
 à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de sanc-
 tnaire, Lustres, Chandelliers d'antel et Candélabres, Calices, Cibotres, Osterroirs
 et Barettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Clerges approuvés pour le culte par les autorités de l'Archevêché de Montréal.

*Magnifique candélabre breveté au Canada et aux Etats-Unis,
 sept lumieres, pouvant donner au-delà de cent changements diff-
 rents, aux prix de \$32.50 la paire.*

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

1677 rue Notre-Dame - Montreal



Société Co-Opérative de Frais Funéraires

(Incorporée. Capital \$30,000)

Bureau central :

1725 rue STE-CATHERINE

Tel. Bell. 6235

Tel. March. 563

Succursales :

1042 rue Ste-Catherine

2159 rue Notre-Dame

ATTENTION !

Une société qui mérite l'encouragement du public en général, riches et pauvres, est bien la " Société Co-Opérative de Frais Funéraires " qui, depuis sa fondation à Montréal, a donné au public la plus grande satisfaction. Il faut l'encourager parce qu'elle rend les plus grands services à ses abonnés comme à tous ceux qui veulent des funérailles grandioses. Il suffit de jeter un coup d'œil sur leur système, expliqué plus bas, pour se convaincre que pas un entrepreneur de pompes funèbres ne peut offrir les avantages qu'elle offre au public aux conditions suivantes :

Une belle décoration de la chambre mortuaire, cercueil fini en bois de rose ou en drap, au choix. Corbillard à deux chevaux pour transporter le corps de la maison à l'église, et au cimetière de la ville. Ci-dessous les taux :

De naissance à 5 ans, \$1.00 par année. De 30 ans à 45 ans, \$1.00 par année.

De 5 ans à 30 ans, .75 par année. De 45 ans à 55 ans, 1.50 par année.

De 55 ans à 65 ans, 2.50 par année.

Funérailles de toutes classes, à bas prix. Embaument de première classe.

La seule société de pompes funèbres incorporée offrant des garanties solides.

La Compagnie d'approvisionnement alimentaires (Limitée)

87 ET 89 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Tient constamment un stock des mieux assortis destiné à MM. les membres du clergé.

Vins de Messe, Cierges, Chandelles de Cire

(Approuvés par les autorités ecclésiastiques de Montréal).

HUILES d'Olive pour sanctuaire, Veilleuses, Verrines

Encens, Braise Encens, Etc., Etc.

Envoi du Prix Courant et échantillons sur demande.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES

Edifice de la Banque d'Épargne

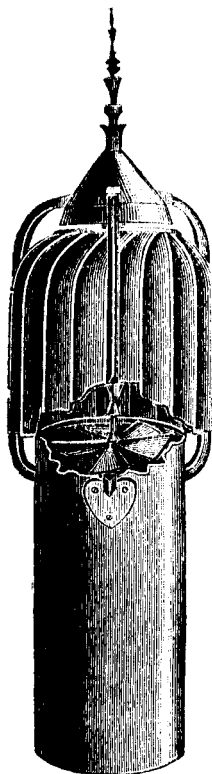
— MONTREAL

Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour Municipalités et Commissaires d'Écoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothèque de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des demandes pour des emprunts à 6 %, intérêt payable semi-annuellement.

LE VENTILATEUR

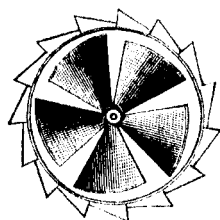
EOLIEN

(BREVETÉ 26 MAI 1894.)



L'appareil le plus efficace pour la ventilation
parfaite des

Manufactures
Edifices . . .
. . . Publics,
. . . Eglises . . .
Maisons . . .
. . . d'Education.



Résidences . . .
. . . Ecuries,
Cabinets . . .
. . . d'Aisance
Etc., Etc. . .

Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé par les principaux architectes, est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

Lessard & Harris

PROPRIETAIRES ET MANUFACTURIERS

Aussi : COUVREURS, PLOMBIERS et POSEURS
D'APPAREILS de CHAUFFAGE.

RÉFÉRENCES :-- Séminaire de philosophie de Montréal, Université Laval, les Dames du Sacré-Cœur de Montréal, le Monument National, l'Hospice Gamelin, la Providence du Mile-End, les Sœurs de Ste-Croix, Montréal, et toutes les écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

421¹/₂. RUE CRAIG. Montréal.

Bell Telephone 2235. Blouin, Desforges & Latourelle,
PLOMBIERS

Posseurs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression
Couvreur en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.

BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.

Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Cuivre, Etc.

Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

520 1/2, RUE CRAIG, Montréal.

REFERENCES. — Soeurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —
Jesus-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pointe
St-Charles. — Lachine, etc., etc. — Une attention toute spéciale aux commandes du
Clergé et des Communautés Religieuses.

ETABLIE EN 1874

G. A. LAMONTAGNE & CIE
MARCHANDS TAILLEURS

No 1536 Rue Ste-Catherine, *Voisin de la Banque d'Epargne*

MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses
une attention toute spéciale.

SPECIALITE : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.

Marbrerie  Canadienne

Granit et Marbre de différentes Couleurs

36 RUE WINDSOR — MONTREAL

T. ROCHON & FILS

Successieurs de A. R. CINTRAT

Telephone No 2973. *Marbrier Sculpteur*

Monuments, Pierres Tumulaires, Autels et Devants de Cheminées, Carrelage
en Marbre et Mosaïque, etc.

Référence : Archevêché de Montréal.

D. A. BEAULIEU

DECORATEUR

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque

Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières reli-
gieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

1986 rue Ste-Catherine

LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 & 258, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

A travers la religion , par Mme Adeline, notes recueillies par une mère pour ses enfants. 1 vol. 9 x 8.....	\$1 88
Le Paganisme au 19e siècle , contenant le christianisme antique, et le paganisme moderne, par l'abbé Quiévreux. 2 vol. 7½ x 5.....	1 50
Miettes évangéliques , sujets de méditations pour tous les jours de l'année, par le R. P. Ratisbonne. 1 vol. 7½ x 4½.....	0 75
Jésus et les femmes dans l'Évangile , par le R. P. Badet. 1 vol. 7½ x 5...	0 75
Le Fils de l'homme dans l'Évangile , par l'abbé Gamber. 1 vol. 7½ x 5...	0 68
Un quart d'heure de méditation , ou petits sujets de méditation pour chaque jour de l'année, par Mgr Ricard. 1 vol. 5½ x 3½.....	0 3
Marie-Madeleine dans l'Évangile , par l'abbé de Bellune. 1 vol. 5 x 4.....	0 50
Le Bon esprit au collège , par l'abbé Tissier. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
Les Malfaiteurs littéraires , par le R. P. Cornut. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
Conseils à une jeune personne , à sa sortie du pensionnat et à son entrée dans le monde, par une Ursuline Irlandaise. 1 vol. 7 x 4½.....	0 50
L'éducation chrétienne de Marthe , conseils à ma nièce, par la comtesse de Savigny. 1 vol. 7 x 5.....	0 38
La vie mondaine et ses périls , suivie de conseils sur l'éducation, d'après le vénérable Sarnelli. 1 vol. 6½ x 4.....	0 50

HISTOIRE NATURELLE

A l'usage des classes élémentaires, par M. l'abbé Guibert, P.S.S.

1re partie : Anatomie et physiologie de l'homme (abrégé). 1 vol. 7½ x 4½, 160 pages.....	0 45
2e partie : Zoologie. 1 vol. 7½ x 4½, 275 pages.....	0 60
3e partie : Botanique. 1 vol. 7½ x 4½, 230 pages.....	0 60
4e partie : Géologie. 1 vol. 7½ x 4½, 160 pages.....	0 45

Chacun des volumes renferme de nombreuses gravures.

LA
Semaine
 DE
Religieuse
 MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices extraordinaires — II Un mot sur la situation présente. — III Université Laval. — Conférence de M. l'abbé E. Auclair, professeur de philosophie, sur l'origine du pouvoir. — IV Avis. — V Un *tu iduum* pour les universitaires. — VI Quelques notions de droit public ecclésiastique La fin de l'Eglise et de l'Etat. — VII Il faut gagner sa vie ! — VIII Constitution apostolique de N T Saint-Père le Pape Léon XIII sur l'interdiction et la censure des livres — IX Bibliographie. — X Aux prières. — XI Récitation de l'*Angelus* et du *Salte Regina* — XII A Messieurs les membres du clergé et aux communautés religieuses.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Annonces. — Dimanche, le 21 mars — Annonce de l'Annonciation.

UN MOT SUR LA SITUATION PRESENTE

Un persécution, sous une forme ou sous une autre, est pour ainsi dire l'état naturel de la vraie religion.

Le divin Pasteur lui-même n'a pas autrement rempli sa mission, et il a légué cet héritage d'épreuves à ses apôtres. Aussi, dès les débuts du catholicisme, trois cents ans de persécution sont là pour attester que le sacerdoce s'est développé au milieu des orages. Car c'est le sacerdoce, le clergé, que l'on vise surtout, afin de frapper le cœur d'où la sève divine se répand dans tous les membres de l'Eglise.

Cet vie militante se continuera jusqu'à la fin des temps.

Il ne faut donc ni s'en scandaliser ni s'en émouvoir outre mesure.

La couronne est au ciel, sur la terre le combat contre le mal et l'injustice doit être de tous les jours. Ce serait bien vainement que les vrais chrétiens, les prêtres en particulier, se promettaient une paix que JÉSUS-CHRIST n'a point promise à ses disciples.

Cette guerre à laquelle l'Eglise et le sacerdoce sont exposés, se manifeste de deux manières.

Il y a la guerre ouverte et aveugle qui se produit sous l'impulsion d'une passion ou d'un préjugé habilement répandu.

C'est celle des payens insensés ; c'est celle des époques révolutionnaires modernes ; celle qui pousse à l'émeute contre le clergé, qui verse le sang des prêtres et des évêques.

Mais ce qui est bien plus funeste que cette guerre ouverte, c'est la guerre sourde et savamment dissimulée qui calcule astucieusement les moyens les plus efficaces pour détruire l'œuvre de JÉSUS-CHRIST et de son Eglise.

Le Pharaon d'Egypte, jaloux de la prospérité des Hébreux, disait à son peuple : *Venez, opprimons cette nation avec habileté. — Venite, supienter opprimamus eum.* C'est là ce que répètent aujourd'hui les habiles et froids ennemis de la foi catholique.

Ces adversaires, hélas ! trouvent quelquefois des complices même dans nos rangs. Parmi ces complices, plusieurs savent ce qu'ils font, un certain nombre ne le comprennent pas encore.

Tous ensemble cependant, les uns par tactique, les autres par instinct, adversaires et complices s'entendent pour ne pas lever trop au grand jour l'étendard de la persécution.

Reléguer dans la sacristie l'action du prêtre ; enchaîner, contrôler et limiter le pouvoir épiscopal ; amoindrir le règne social du Christ ; mettre une sourdine à la parole de Dieu lui-même ; obliger les prédicateurs à ne prêcher, les directeurs de conscience à ne diriger les âmes que d'après les formules et les règles de morale d'un évangile à bascule, inclinant d'un côté quand il s'agit de la vie privée, et d'un autre quand il s'agit de la vie publique ; tel est leur programme.

Et c'est avec des poses de sollicitude empressée, avec des phrases enfarinées de formules révérentielles, qu'ils énoncent et développent ces théories nouvelles, obliques, astucieuses.

Leur dévouement envers l'Eglise catholique est sincère, leur respect à l'égard de ses chefs est profond, qui pourrait en douter ? Mais ni cette Eglise fondée par JÉSUS-CHRIST, ni ces chefs établis de même par JÉSUS-CHRIST, n'ont assez de lumières pour comprendre les aspirations et les besoins des générations modernes. Cette lumière qui n'arrive plus suffisamment abondante aux yeux de ceux qui sont constitués en autorité, eux, les sujets, eux qui sont préoccupés de mille soins terrestres, ils la reçoivent avec surabondance ; et, dans

leur charité, ils se mettent au service de l'Eglise, des prêtres et des évêques, pour les éclairer.

C'est à cause de ces illuminations, promises à l'Eglise et aux successeurs des apôtres, mais données, par une inconcevable contradiction, à l'Etat et aux successeurs de César, que désormais, pour le plus grand bien des âmes, la Religion ferait mieux de prendre son mot d'ordre auprès des politiciens et des avisés de ce monde.

Partant de ces principes, ceux que l'ESPRIT-SAINT a préposés au gouvernement de l'Eglise, ceux à qui JÉSUS-CHRIST a dit : *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise*, ces coryphées d'un évangile nouveau ne les écoutent pas, ils les méprisent. Ils les accusent, en effet, de manquer de science, d'expérience et de sagesse ; ils leur prêtent publiquement des intérêts sordides, des passions mesquines ; ils entravent leur ministère au moyen de fausses et pernicieuses représentations. Et, le sachant ou ne le sachant pas, par des voies détournées, anguleuses, tortueuses, ils détruisent ainsi peu à peu l'œuvre même de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Oh ! ces hommes ne touchent pas à l'Eglise !

Sans doute, ils battent en brèche l'autorité, l'influence et l'action du clergé ; mais le clergé, ce n'est pas l'Eglise. Non ! l'Eglise, c'est chose abstraite, idéale ! Et JÉSUS-CHRIST, on demanderait la permission de le lui faire observer respectueusement, avait oublié de tenir compte de cette subtile et raffinée distinction ; il n'avait pas prévu les aspirations et les droits supérieurs du libre citoyen des empires futurs, quand il a *Préposé les évêques au gouvernement de cette Eglise de Dieu.* — *Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei!* quand il a dit en parlant de ceux qui devaient continuer son œuvre : *Allez et enseignez.* — *Ite et docete ; Celui qui vous méprise me méprise.* — *Qui vos spernit me spernit.*

Non, quand il a fondé son Eglise et son sacerdoce, JÉSUS-CHRIST n'a pas pensé à toutes ces choses profondes. Comme les prêtres et les évêques d'aujourd'hui, il a manqué lui aussi de sagesse et de prudence, faute de s'être inspiré sans doute auprès des habiles gens de son temps qui l'auraient pourtant si bien informé.

O fourbes, ô sépulcres blanchis, caractères obliques, insulteurs déguisés de l'Eglise et de ses ministres, que vous soyez conscients ou inconscients, vous-mêmes, au moins, n'oubliez pas que le ciel et la terre passeront, mais que les paroles de JÉSUS-CHRIST ne passeront point.

Vous, nos frères, nos compatriotes, égarés dans ces sentiers sinueux, rentrez donc dans les droits chemins.

Pourquoi vous laisser éblouir plus longtemps par des vaines illusions ? pourquoi vous laisser fasciner par des mots vides de sens, trompeurs et mensongers ?

Rappelez-vous qu'au-dessus de toutes les autres libertés, libertés civiles, libertés politiques, il y a la noble, la sainte liberté des Enfants de Dieu, la seule qui ne rapetisse rien et qui puisse agrandir, ennoblir toutes choses !

A ces conditions, seront exaucées les prières offertes pour vous au Dieu qui seul change les cœurs et qui peut seul transformer les Saûls persécuteurs en apôtres de la vérité et de la justice.

A L'UNIVERSITE LAVAL

CONFERENCE DE M. L'ABBE AUCLAIR

Professeur de philosophie

L'ORIGINE DU POUVOIR

DEUX théories surtout, dans les temps modernes, ont combattu la doctrine de la philosophie catholique sur l'origine du pouvoir : la théorie du *Contrat Social* de Jean-Jacques Rousseau et la théorie de l'Evolution.

La théorie sociale du philosophe de Genève part de cette double supposition que l'homme est naturellement bon mais qu'il n'est pas sociable par nature. Les premiers individus de la race humaine auraient tout d'abord vécu isolés. Mais un jour chacun reconnut que l'union des forces de tous serait nécessaire pour dominer la nature physique ; et pour s'entendre, il fallut bien s'en remettre à une autorité qui dirigeât les volontés vers une fin commune.

En voulant ainsi établir l'autorité dans la société sur les bases d'une libre convention entre les hommes, Jean-Jacques Rousseau a mis cette autorité à la merci de la foule : pourquoi ne serait-il pas permis aux successeurs de ce pacte social de

retirer les signatures portées jadis en leur nom ? Il a inventé aussi de toute pièce un fait historique dont on ne trouve aucune trace dans les annales des peuples. Enfin la mauvaise humeur du misanthrope genévois lui a fait méconnaître les aspirations de notre nature. Seule l'imagination d'un romancier peut supposer un Robinson Crusoé heureux et satisfait, et seules les rêveries d'un philosophe mécontent du genre humain l'autorisent à croire que les hommes n'ont dû se réunir en société qu'après avoir passé un contrat en bonne et due forme. Comme on l'a fort bien dit : « Imaginer l'homme en dehors de toute vie sociale, c'est une absurdité. »

D'après les évolutionnistes, la vie sociale que nous connaissons, c'est dire la civilisation, est sortie de la barbarie, comme l'homme est venu du singe, par une ascension fatale ; car d'après leur doctrine, « le plus sort du moins par une loi de progrès que rien ne motive et suivant un plan que personne n'a conçu. »

Les énergies individuelles ont fini par moins s'opposer les unes aux autres pour admettre la solidarité d'intérêt et la subordination de chacun au bien de tous.

Cette doctrine sur l'origine du pouvoir n'est pas moins absurde que celle du *Contrat Social*.

De quel droit, en effet, va-t-on nous contraindre à obéir à des pouvoirs publics nés du hasard ? Au reste, pourquoi nous soumettre si le progrès de la civilisation doit s'accomplir nécessairement ? Est-il possible de concevoir un système plus ennemi de l'ordre public et plus incompatible avec le respect du pouvoir ?

Il faut donc monter plus haut pour trouver la véritable origine du pouvoir. Précisons et disons avec la philosophie catholique qu'il faut que Dieu intervienne pour constituer l'autorité dans la société, mais que la forme de l'autorité est déterminée par une variété de causes secondes que Dieu laisse agir librement pourvu que ce soit selon les règles de la justice et de l'équité.

Notre raison exige l'intervention de Dieu dans la constitution de l'autorité, parce que tous les hommes étant égaux en nature, Dieu seul peut donner à un homme le droit de commander à ses frères.

Cette autorité qui commande à la multitude, où est-elle donc dans la société civile ? s'incarne-t-elle nécessairement dans un roi ou un empereur ? Faut-il pour qu'elle se légitime qu'elle soit plutôt représentée par une aristocratie ? Est-il mieux qu'elle repose dans la résultante des forces combinées d'une députation parlementaire ?

On est libre de penser à ce sujet ce que l'on voudra.

Mais dans la pratique, il faut admettre que la forme du gouvernement, une fois qu'il existe, ne doit pas être changeable selon le caprice et le bon plaisir du peuple. Car alors le plus fort aurait toujours le droit pour lui, ce qui n'est pas raisonnable, parce que manifestement cela n'est pas ordonné au bien public.

Une fois le pouvoir établi, le droit à la révolte n'existe pas : le bonheur des peuples s'y oppose.

Puisse les sociétés contemporaines tourner davantage leurs regards vers la ville de Rome et la Personne du Vicaire de Jésus-Christ. Le pape enseignera aux citoyens des républiques modernes, comme jadis aux sujets des rois chrétiens, que l'autorité dans la société vient de Dieu et que ses représentants ont droit au respect.

Cette doctrine sera pour tous une source et un gage de prospérité.

AVIS

MESSIEURS les prêtres sont priés de se rappeler que cette année la rubrique du 21 mars, relative à l'anniversaire de l'élection de l'évêque diocésain, n'a pas son application.

UN TRIDUUM POUR LES UNIVERSITAIRES

IL y aura encore cette année un Triduum préparatoire aux fêtes de Pâques, pour les professeurs et les étudiants de l'Université Laval.

Les exercices se feront les 25, 26 et 27 mars, à 8 heures du soir, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

QUELQUES NOTIONS DE DROIT PUBLIC ECCLESIASTIQUE

LA FIN DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

TOUT ce qui existe doit être ramené à Dieu et servir à sa gloire : c'est là la fin dernière de toutes choses.

Par un prodige admirable de la bonté divine, il arrive que ce qui proclame de la manière la plus parfaite la gloire de Dieu constitue en même temps le suprême bonheur de l'homme. En effet, la gloire du Tout-Puissant trouve son plus bel épanouissement dans la connaissance et l'amour qu'ont des perfections divines les créatures raisonnables. Or c'est bien à la pleine connaissance et au parfait amour de l'Éternelle Bonté que nous tendons de toute la force de notre âme avec l'inébranlable espoir d'y apaiser complètement la soif de bonheur qui nous presse.

Mais il est un autre bonheur, recherché aussi, bien que de beaucoup inférieur au premier : il consiste dans la jouissance des biens de ce monde.

Par nous-mêmes nous n'avions aucun droit à la félicité qui a son complet développement dans le claire vue de Dieu : la voie qui y mène traversant des sphères entièrement étrangères à notre nature, nous était absolument fermée. C'est le Fils de Dieu qui par un acte de pure libéralité nous l'a ouverte. A cette fin il est venu sur la terre ; et pour continuer son œuvre, il a laissé après lui une institution admirable.

Engagés seuls dans le chemin qui conduit au bonheur terrestre, nous aurions trouvé tant d'obstacles qu'il nous eût été moralement impossible de ne pas nous arrêter après quelques pas. L'Éternelle Sagesse nous a fourni le moyen de passer à travers toutes ces difficultés, en mettant dans notre nature le besoin de nous associer à nos frères.

Et voilà que se dessine la fin des deux sociétés qui nous occupent. La *fin dernière* commune à l'une et à l'autre, comme à toutes choses d'ailleurs, c'est la gloire de Dieu. Aider l'humanité à se procurer le bien-être temporel c'est le but *particulier* de la société civile. Mettre les hommes en possession de la félicité éternelle, voilà la distinction *propre* de la société religieuse.

Nous ne pouvons entrer dans la céleste béatitude qu'à la con-

dition de porter au front l'auréole de la sainteté. Or deux éléments concourent à la sanctification des âmes : la grâce de Dieu et la coopération de l'homme. La grâce nous est conférée par les sacrements ; et l'Eglise, par le pouvoir d'ordre, préside à l'administration de ces sacrements. Notre coopération est le résultat de notre foi et de nos bonnes œuvres ; ici encore, l'Eglise, par le pouvoir de juridiction, nous dirige et dans la profession de cette foi et dans l'accomplissement de ces bonnes œuvres. La sanctification des âmes est donc ce à quoi tend d'une *manière prochaine* l'action de l'Eglise.

Précisons de même le rôle *immédiat* de l'Etat par rapport au bonheur temporel dont il est spécialement chargé ; nous saisissons mieux ensuite les différences qui existent entre la fin de la société religieuse et celle de la société civile.

On sait que toute fonction est limitée par la cause qui la fait naître.

Or pourquoi les hommes, poussés par la nature, tendent-ils à se constituer en société ? C'est parce que sous l'égide d'une association juridique ils peuvent plus facilement conserver leur vie, défendre leurs droits, perfectionner leur intelligence et leur cœur. Et que faut-il pour que les hommes puissent jouir de ces biens qu'ils ont recherchés en s'unissant ? Il faut, *il suffit* que l'association maintienne la paix extérieure, à la faveur de laquelle les droits de tous soient protégés et qu'elle supplée à l'insuffisance des associés pour tout ce qui est nécessaire au développement de leur vie et de leurs facultés.

La mission de l'Etat se borne donc à *protéger* et à *aider* les citoyens en tant que la chose est requise.

Le fonction de l'Eglise par rapport à sa fin est plus étendue : elle ne fait pas qu'aider à notre sanctification ; elle en est l'agent principal. Au nom de Dieu elle nous élève à un état que par nous-mêmes nous ne pouvons en aucune manière atteindre, et elle nous fournit des moyens qui sont complètement en dehors de notre portée. Ainsi dans l'œuvre de notre sanctification l'Eglise fait la plus grande part : nous ne faisons nous que lui donner notre concours. Dans la recherche du bonheur temporel, au contraire, c'est nous qui faisons davantage : l'Etat nous aide, seulement.

Il est à remarquer aussi que l'Etat a mission de veiller à la félicité non pas tant des individus que de la communauté considérée comme personne morale perpétuelle. Son but consiste à répandre sur la société un air de paix et de prospérité qui puisse profiter à tous,

à amasser pour la collectivité la plus grande somme de biens. Aux particuliers ensuite de venir puiser à ce trésor ce dont ils ont besoin pour développer *eux-mêmes* leur propre bonheur.

L'Eglise agit plus directement sur les individus ; elle poursuit de ses attentions chacun de ses membres. Et cela s'explique par le fait qu'à l'encontre de l'Etat, elle a une fin identique à celle de chaque homme et que les moyens de parvenir à cette fin ne sont pas entre les mains des individus, mais bien entre les siennes propres.

En outre, le bonheur que l'Etat est chargé de procurer à la famille humaine doit convenir à l'homme tel qu'il est, à l'homme pris avec toute sa nature et l'ensemble de ses aspirations. Or les membres de la société civile ne sont pas simplement des hommes qui cherchent les jouissances de cette vie ; mais ce sont des hommes *chrétiens*, travaillant en même temps, et d'abord tout, à la grande affaire du salut éternel. Par conséquent le bonheur qui leur convient doit être en harmonie avec leur destinée suprême ; et l'Etat par le fait même qu'il a mission de promouvoir les intérêts de ses sujets ne peut pas faire abstraction du premier de ces intérêts.

D'où nous devons conclure que l'Etat tend *directement* à procurer le bonheur temporel, et *indirectement* à procurer le bonheur éternel.

De même l'Eglise, qui a pour fin *directe* la béatitude céleste, concourt aussi *indirectement* à la prospérité de ce monde en tant qu'elle veille à la moralité qui est le fondement de la tranquillité publique.

Il nous sera facile maintenant de résumer en peu de mots ce qui caractérise la fin des deux sociétés.

La fin de l'Eglise est spirituelle et surnaturelle ; celle de l'Etat est temporelle et naturelle.

Dans la hiérarchie des fins, celle de l'Eglise est placée au sommet ; celle de l'Etat occupe un rang inférieur.

La fin de l'Eglise est indépendante et en elle-même et en raison de la matière sur laquelle elle s'exerce ; la fin de l'Etat, indépendante dans sa sphère, est en elle-même subordonnée à une fin supérieure.

Pour nous la fin de l'Eglise est nécessaire d'une manière absolue ; celle de l'Etat n'a qu'une nécessité relative.

De la fin de l'Eglise et de celle de l'Etat ainsi mises en lumière, découlent naturellement bien des conclusions : il nous suffira de les relever pour déterminer la nature de ces deux sociétés, donner la mesure de leurs pouvoirs respectifs, indiquer le rang qu'elles occupent l'une par rapport à l'autre et délimiter les relations qui doivent exister entre elles.

Il faut gagner sa vie !

Tu as raison, Julien, *il faut gagner sa vie !* Comment fais-tu ?

— Je me lève à cinq heures du matin ; il ne fait pas chaud pendant l'hiver, Monsieur !

— Tu as raison, Julien. Et après ?

— Après, je prends une petite *fortification*, Monsieur : une bouchée de pain et un verre de vin qu'on a gagnés la veille.

— Tu as raison, Julien. Et après ?

— Après, j'entre à l'atelier et je me mets à l'ouvrage ; c'est qu'on n'est pas des rentiers, nous autres !

— Tu as raison, Julien. Et après ?

— Après, je peine dur avec les camarades ; et, vers le coup de onze heures, on avale le potage.

— Tu as raison, Julien. Et après ?

— Après, on retourne à l'ouvrage ; on finit de gagner ses trois francs cinquante ; et l'on rentre au logis pour souper et dormir.

— Tu as raison, Julien. Et après ?

— Après, c'est tous les jours la même ritournelle. Au bout de l'année, on compte son petit magot ; s'il est assez lourd, on en porte une part à la Caisse d'épargne : pour les vieux jours, il est bon d'avoir un peu de pain sur la planche.

— Tu as raison, Julien. Et après ?

— Après ! Dame ! avec tout cela, on tâche d'élever la petite famille. Et quand tout le monde a grandi, alors, il n'y a plus rien à faire : on a vécu, on ferme son parapluie et l'on cède la place aux jeunes ! Voilà !

— Voilà ce que tu appelles *gagner sa vie* ! Julien ?

— Comme vous le dites !

— Et si je te disais, moi, que j'appelle cela *gagner la mort* ?

— Je ne vous comprends pas, Monsieur !

— Voyons, Julien ; es-tu une bête ou un homme ?

— Ah ! par exemple !

— Tout doux !... Tu as une âme, n'est-ce pas ?

— Aussi bien que vous, Monsieur !

— Tu crois en Dieu ?

— Encore une fois, je ne suis pas un chien !
 — Et que fais-tu pour ton âme et pour Dieu ?
 — Ce que je fais ? Dame !... que voulez-vous que je fasse ?
 — C'est bien simple. Dieu veut que tu gagnes la vie de ton corps ; mais il veut surtout que tu gagnes *la vie de ton âme...* La vie présente et la vie à venir. La vie présente, en méritant la grâce de Dieu par l'accomplissement de tous tes devoirs d'homme et de chrétien ; la vie à venir, en méritant la récompense que Dieu donne à ceux qui le servent. Tu sais cela, Julien, mais tu n'y penses pas. Il faut y penser, mon cher. En l'oubliant, tu fais vivre ton corps, mais tu fais mourir ton âme ; tu gagnes ton pain, mais tu gagnes aussi l'enfer ; et un jour viendra où ton âme éperdue entraînera ton corps dans l'éternelle mort. Voilà finalement ce que tu auras gagné. L'éternelle mort, c'est-à-dire l'effroyable torture qui ne finira jamais !

Ta formule est excellente : garde-la, Julien. Mais souviens-toi désormais que tu as un corps et une âme, et que c'est pour tous les deux que tu dois travailler ; c'est pour le corps et surtout pour l'âme qu'il faut gagner sa vie !

(Semaine de Luçon)

Constitution apostolique

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Sur l'interdiction et la censure des livres

DECRETS GÉNÉRAUX

(Suite)

TITRE II

DE LA CENSURE DES LIVRES

CHAP. I. — Des prélats préposés à la censure des livres.

30. Ceux à qui appartient le droit d'approuver ou de permettre les éditions et versions des Livres Saints sont désignés clairement plus haut (n° 7).

31. Que personne n'ose publier de nouveau des livres condamnés par le Siège apostolique. Que si, pour une cause grave et raisonnable, une exception extraordinaire à cette règle paraît s'imposer, on devra obtenir préalablement la permission de la Sacrée Congrégation de l'Index et observer les conditions qu'elle aura prescrites.

32. Les écrits concernant, d'une façon quelconque, les causes de béatification et de canonisation des serviteurs de Dieu, ne peuvent être publiés sans l'autorisation de la Sacrée Congrégation des Rites.

33. La même règle s'applique aux collections des décrets de toutes les Congrégations romaines. Ces collections ne peuvent être publiées sans une autorisation préalable, et l'on doit suivre alors les règles prescrites par les préfets de chaque Congrégation.

34. Les Vicaires et missionnaires apostoliques doivent observer fidèlement les décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande, concernant la publication des livres.

35. L'approbation des livres dont la censure n'est pas réservée, par les présents décrets, au Siège apostolique ou aux Congrégations romaines appartient à l'Ordinaire du lieu où ces livres sont publiés.

36. Les réguliers se souviendront qu'en vertu d'un décret du saint concile de Trente, ils sont tenus d'obtenir, outre l'autorisation de l'évêque, celle du supérieur dont ils dépendent, avant de publier leurs livres. Cette double permission doit être imprimée au commencement ou à la fin de l'ouvrage.

37. Si un écrivain habitant Rome fait imprimer un livre ailleurs qu'à Rome, il n'a besoin d'aucune autre permission que celle du Cardinal-Vicaire de Rome et du maître du Sacré-Palais apostolique.

CHAP. II. — Du devoir des censeurs dans l'examen préalable des livres.

38. Les Evêques, étant chargés d'autoriser l'impression des livres, auront soin de préposer à l'examen de ces ouvrages des hommes d'une piété et d'une science reconnues, dont la foi et l'intégrité garantissent qu'ils n'accorderont rien à la faveur ou à l'antipathie, laisseront de côté toute considération humaine et n'auront en vue que la gloire de Dieu et l'utilité du peuple chrétien.

39. Que les censeurs n'oublient pas qu'ils doivent juger des diverses opinions et avis (selon le précepte de Benoît XIV) avec un esprit absolument libre de préjugés. Qu'ils se dépouillent donc de tout esprit de nationalité, de famille, d'école, d'institut et de parti.

Qu'ils aient uniquement devant les yeux les dogmes de la Sainte Eglise et la doctrine commune catholique contenus dans les décrets des conciles généraux, les Constitutions des Pontifes romains, et l'enseignement unanime des docteurs.

40. L'examen achevé, si rien ne paraît s'opposer à la publication du livre, l'Ordinaire devra concéder à l'auteur, par écrit, et gratuitement, la permission de le publier ; cette permission devra être imprimée au commencement ou à la fin de l'ouvrage.

CHAP. III — Des livres soumis à la censure préalable.

41. Tous les fidèles sont tenus de soumettre à la censure ecclésiastique préalable, au moins les livres qui concernent les divines Ecritures, la théologie, l'histoire ecclésiastique, le droit canonique, la théologie naturelle, l'éthique et autres matières religieuses ou morales du même genre ; et, en général, tous les écrits dans lesquels il est principalement question de religion et de morale.

42. Les membres du clergé séculier ne doivent même pas publier des livres traitant d'arts et de sciences purement naturelles, sans consulter leur Ordinaire, afin de faire acte de soumission à son égard.

Il leur est également interdit d'accepter, sans l'autorisation préalable des Ordinaires, la direction de journaux ou de publications périodiques.

CHAP. IV. — Des imprimeurs et éditeurs.

43. Aucun livre soumis à la censure ecclésiastique ne devra être imprimé, sans porter en tête les nom et prénom de l'auteur et de l'éditeur, le lieu et l'année de l'impression ou de l'édition. Si, dans certains cas, pour de justes causes, il paraît bon de taire le nom de l'auteur, l'Ordinaire pourra en donner la permission.

44. Les imprimeurs et libraires devront savoir que toute nouvelle édition d'un ouvrage approuvé exige une approbation nouvelle, et que l'autorisation accordée au texte original n'est pas valable pour les traductions en quelque autre langue.

45. Les livres condamnés par le Siège apostolique seront tenus pour prohibés dans le monde entier et en quelque langue qu'ils soient traduits.

46. Les libraires, ceux surtout qui s'honorent du nom de catholiques, s'abstiendront de vendre, de prêter ou de garder des livres

traitant expressément de choses obscènes. Quand aux autres livres interdits, ils n'en auront pas en vente, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation de la Sacrée Congrégation de l'Index ; en ce cas, ils ne les vendront qu'à ceux qu'ils peuvent considérer raisonnablement comme ayant le droit de les acheter.

CHAP. V. — Des peines portées contre ceux qui transgressent les décrets généraux.

47. Quiconque lit sciemment, sans l'autorisation du Siège apostolique, des livres d'apostats ou d'hérétiques soutenant l'hérésie, ainsi que des livres de n'importe quel auteur nominalemeut condamnés par Lettres apostoliques ; quiconque garde ces livres, les imprime ou les défend d'une manière quelconque, encourt par le fait même l'excommunication spécialement réservée au Pontife romain.

48. Ceux qui, sans l'approbation de l'Ordinaire, impriment ou font imprimer les livres de l'Écriture sainte, des annotations ou commentaires sur ces livres, encourtent par le fait même une excommunication non réservée.

49. Ceux qui auront transgressé les autres prescriptions contenues dans ces décrets généraux seront sévèrement réprimandés par leur Evêque, suivant leur culpabilité ; ils seront même, s'il y a lieu, frappés des peines canoniques.

Nous décrétons que les présentes lettres et ce qu'elles contiennent ne pourront en aucun temps être taxées ou accusées d'ajout, de soustraction, ou d'un défaut quelconque d'intention de notre part ; mais qu'elles sont et seront toujours valides et dans toute leur force, et qu'elles devront être observées inviolablement *in judicio et extra*, par toute personne, de quelque dignité et prééminence qu'elle soit. Nous déclarons vain et sans force tout ce qui pourra être fait par qui que ce soit, pour y changer quelque chose, quelle que soit l'autorité et le prétexte sur lesquels on s'appuie, sciemment, et nonobstant toutes dispositions contraires.

Nous voulons que les exemplaires de ces lettres, même imprimés, mais signés de la main de Notre notaire et munis du sceau par un homme constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi de Notre volonté comme feraient foi ces présentes lettres si on les montrait elles-mêmes.

Personne n'a donc le droit d'altérer cette constitution en ce qu'elle

dispose, limite, déroge et commande, ou de la contredire témérairement. Si quelqu'un tente de le faire, qu'il encourt l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le huitième jour des calendes de février, de Notre Pontificat la dix-neuvième.


A. Card. MACCHI, A. PANICI, *subdatarius*.

VISA DE CURIA I. DE AQUILA E VICECOMITIBUS.

Loco † Plumbi,

Reg. in Secret. Brevium, J. CUGNONIUS.

BIBLIOGRAPHIE

 **E R. P. Bouchard**, *missionnaire apostolique*, par Mgr Henri Têtu, prélat de la maison de Sa Sainteté, procureur de l'archevêché de Québec. Québec, librairie Montmorency-Laval, 46 rue de la Fabrique, 1897.

Couronne de Messes Réparatrices, offertes à la Très Sainte-Vierge Marie, Mère de Dieu, pour la conversion des pauvres pêcheurs. Montréal, chez M. de la Rousselière, 319 rue Sherbrooke, et chez tous les libraires.

La Vie Douleureuse, d'après les Révélations de Catherine-Emmerich. Montréal, chez M. de la Rousselière, 319 rue Sherbrooke, et chez tous les libraires.

Nous recommandons ces trois nouvelles publications à l'attention de nos lecteurs.

Pour ce qui est de la première, le nom seul de son auteur est par lui-même une garantie d'intérêt et d'exactitude.

Les deux autres opuscules portent le permis d'imprimer de M. le vicaire-capitulaire.

AUX PRIERES

M. Joseph Leblanc, Montréal.

Melle Marie-Louise Leblanc, Baie-des-Chaleurs.

Mme veuve Césaire Clément dit Larivière, Montréal.

Dr Crevier, Saint-André d'Argenteuil.

Sr Marie-Anysie-Berthilde Grondin, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Sr Marie de Saint-Jean-Damascène, Emilie Cotreau, des religieuses du Bon-Pasteur, Montréal.

Mme Hortense Adam, Sainte-Anne-des-Plaines.

Récitation

De l'Angelus et du Salve Regina

EN ce temps de carême, nous croyons bon de porter à la connaissance de nos lecteurs la légère modification introduite dans la récitation de l'Angelus. D'après une décision donnée par le Pape, le 20 mai 1896, à la demande de la Congrégation des Indulgences, on doit, pendant le carême, le samedi, rester debout en récitant l'Angelus de midi, de même qu'on est debout pour réciter l'antienne après les vêpres qui, pendant le carême, sont anticipées avant midi.

Le samedi après la Pentecôte, c'est le *Regina cæli*, et non pas l'Angelus, qui doit être récité à midi.

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Et aux Communautés religieuses

EA réputation d'éloquence du Père Ollivier, de l'ordre des dominicains, a traversé les mers. On sait que le savant religieux a succédé à Mgr d'Hulst dans la chaire de Notre-Dame de Paris, pour y prêcher les stations du carême.

Le Père Ollivier a choisi, comme sujet de ses conférences, l'Eglise. Cette année il traite de la *Raison d'être de l'Eglise*.

Les conférences, recueillies par un sténographe de la bouche même de l'orateur, sont publiées sous son contrôle. Le texte qui en sera livré au public reproduira donc fidèlement, en même temps que la pensée de l'auteur, le ton original et vivant dont elle est coutumière.

Chaque fascicule, contenant une conférence, paraît dans la semaine, et est immédiatement expédié à MM. GRANGER FRÈRES, 1699, rue Notre-Dame, à Montréal, dépositaires exclusifs pour le Canada.

Prix de l'abonnement :

Les huit fascicules..... 40 cts.

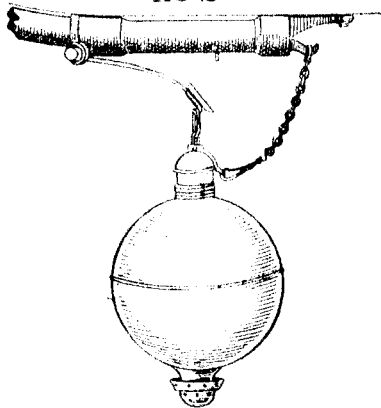
Chaque fascicule des *Conférences*..... 07 cts.

Chaque fascicule de la *Retraite pascalle* 10 cts.

LES EXTINGTEURS DURAND

Les plus RECOMMANDES par les AUTORITES COMPETENTES

No 2



L'extincteur, vignette No 1, représente le petit extincteur en verre, qu'une grande partie des communautés religieuses et plusieurs fabriques de la Province possèdent déjà, et qui a rendu des services signalés en plusieurs occasions. Il est très recommandé par le haut clergé, et toutes les églises, presbytères, collèges, couvents devraient en avoir un certain nombre. La vignette No 2 représente l'extincteur automatique et alarme à la fois. Cet extincteur est suspendu à la voûte, au centre d'un grand appartement, dans une cave, grenier, etc., etc., par un anneau fusible

EXTINCTEUR DURAND

Automatique et alarme

\$6.00 pièce, complet,

Avec canon d'alarme.

qui fond à un degré de chaleur de 150, donne l'alarme par une détonation de cartouche et l'extincteur restant suspendu au bout de sa chaîne fait l'ouvrage d'extinction en tournant sur lui-même, lançant des jets de liquide chimique en tout sens, dessous, dessus, et chaque côté de lui sur un diamètre de 50 pieds. Cet extincteur est tout ce qu'il y a de plus nouveau. Nous attirons l'attention spéciale de Messieurs les curés, les marguilliers, et les directeurs des différents collèges, couvents, etc., etc.

En vente que par nos agents voyageurs et à notre bureau.

No 1

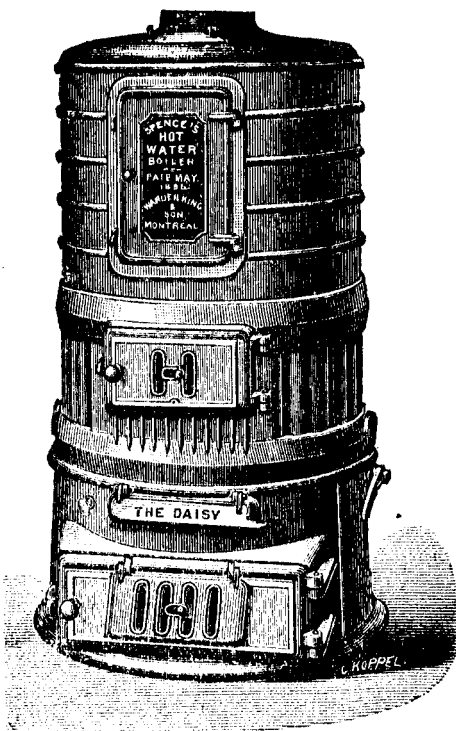


\$2.00 pièce.

DOMINION FIRE EXTINGUISHER CO.

7 RUE ST-PIERRE, MONTREAL

FOURNAISES A EAU CHAUDE



“Daisy”

— DE —

12 GROSSEURS

DIFFÉRENTES

POUR L'USAGE DES

Collèges, Couvents,

Eglises,

Ecoles publiques,

Edifices

— ET —

Résidences de toutes
sortes.

ASILE DES ALIÉNÉS.—(Hospice Saint-Jean de Dieu).

**MM. WARDEN KING & SON,
MONTRÉAL.**

Longue-Pointe, P. Q., 9 avril 1891.

MESSIEURS. — Nous avons actuellement en service dans les bâtisses de l'asile de la Longue-Pointe, quatorze de vos fournaises à eau chaude “DAISY” No 8.

Durant l'hiver dernier, qui fut long et rigoureux, elles nous ont fait un bon service, étant économiques et faciles à diriger. Durant les vingt années passées nous nous sommes servis de différentes fournaises, et nous n'hésitons pas en disant qu'aucune ne nous ont donné la satisfaction et les résultats que nous avons eus avec la fournaise “DAISY ;” aussi la recommandons-nous en toute confiance aux personnes qui auraient besoin de fournaises à eau chaude, soit pour grandes ou petites bâtisses.

Votre dévouée,

SR THÉRÈSE DE JÉSUS,
Supérieure provinciale.

Demandez nos catalogues.

WARDEN KING & SON

637, rue Craig, Montréal

NAPOLEON BOURASSA

S'OCUPE AUJOURD'HU

D'Architecture religieuse, Plans d'églises, de Chapelles, etc.

Residence : No. 3, RUE DU PALAIS

SAINT-HYACINTHE

NOTA. — Tout projet de ce genre qu'on voudrait lui confier, devrait lui être soumis au moins six mois avant sa mise à l'œuvre.

JAS. WALKER & CIE

MARCHANDS EN FERRONNERIE

236 et 243 Rue St-JACQUES et 543 Rue CRAIG

MONTREAL

Possèdent fournitures pour constructeurs, meubliers et bourreurs.

Une attention spéciale est donnée aux commandes du clergé.

120 — TELEPHONE BELL. — 1127



MAURICE PERRAULT

ARCHITECTE


97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL. Can.

Spécialité : Edifices religieux et publics.



AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Clerges approuvés.

HUDON, HEBERT & CIE, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros
41 RUE ST-SULPICE ET 22 RUE DEBRESOLLES-MONTREAL

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.
" 5 " à 6 " "
" 8.30 " à 9.30 " "

MONTREAL

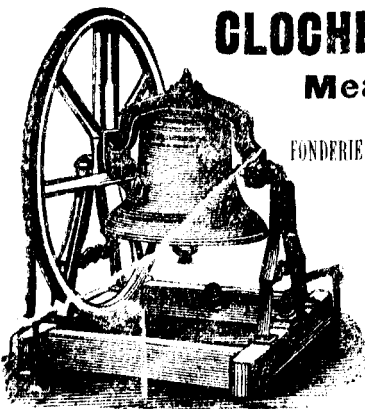
VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE, Propriétaires
SANDWICH, Ont.

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPE, Sorel, P. Q.



CLOCHES POUR EGLISES

Mear & Stainbank

Etablis en 1570

FONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPEL, (LONDRES ANG.)

Meneely & Cie

Etablis en 1826

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL
AGENT

185 rue ST-JACQUES
Temple Building, MONTREAL

Des cloches avec inscriptions commémoratives conserveraient convenablement le souvenir des Noces de Diamant de Sa Majesté la Reine.

COUTLEE FRERES

MARCHANDS - TAILLEURS

A l'Enseigne du Gros Coq Doré

1516, RUE NOTRE-DAME

Coin de la rue Claude, près du Marché Bonsecours, **MONTREAL**

Hardes faites dans les derniers goûts. Habillements faits à ordre en dix heures d'avis.

Les départements de Chapeaux, Valises, Chaussures et Merceries, sont au complet et méritent l'attention des acheteurs.

G. A. FLAGEOL, Tailleur. GEORGES COUTLEE, Prop.
N. BERTHIAUME, Gérant.

F. ED. MELOCHON

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaillé à l'Exposition de Chicago, (1893)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS
ARCHITECTURE — PEINTURE

References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Saull-au-Récollet.

TELEPHONE BELL 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri, **Montréal**

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER
Poseur d'appareils à Eau Chaud, de Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

PHOENIX DE LONDRES

CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1782. Succursale Canadienne établie en 1804.

Réclamations payées pour dommages résultant de l'incendie depuis l'établissement de la Compagnie : Plus de \$100,000,000.

Bureau Principal ; No. 35, rue St-François-Xavier, Montréal.

PATERSON & SON, Agents Généraux

SIMÉON MONDOU,

G. A. RAYMOND & CIE, } Agents de la Section Française.

LA ROYALE

COIE D'ASSURANCE
Actif \$30,000.00

Wm. TATLEY, agent général

E. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal: Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

O. DEGUISE ENTREPRENEUR BRIQUETEUR 28 rue MONTANA

M. O. DEGUISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés. Tel. Bell 7183

Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Un assortiment complet de

VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire
VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons.

LAPORTE, MARTIN & CIE, No 72 a 78, rue St-Pierre, - Montreal

TELEPHONE BELL 3040

TELEPHONE DES MARCHANDS 704.

F. LEFEBVRE & CIE

Peintres-Décorateurs

MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une specialite
103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

Téléphone Bell 1624.

Téléphone des Marchands 314.

O. CAUCHON

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE FERRONNERIES
324 RUE ST-LAURENT, MONTREAL

Peinture, Huile, Vitres, etc. Grand assortissement de tapisserie de tous genres et de tous prix, depuis 3 cts en montant. Lampes de toutes sortes, les bulles de charbon, etc.

O. CAUCHON entreprend les ouvrages en Peinturage, Décorations, Blanchissage, Tapissage, Imitation, Etc.

Toute commande que l'on voudra bien lui accorder, tant à la ville qu'en dehors de la ville, sera exécutée dans les derniers goûts, et à des prix très

Une visite est sollicitée

VICTOR THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funebres

TOUJOURS EN MAINS :

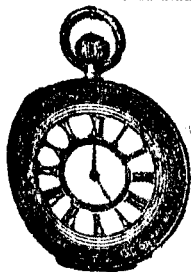
UN GRAND ASSORTIMENT DE CORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16¹/₂ ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.



A. MONGEAU

. . Horloger . .

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitré

MONTREAL

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

" AU BON MARCHE "

MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,
Tapis et Fournitures de Maison.

Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large

Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

N. SIMONEAU ELECTRICIEN

— PRATIQUE

Bureau : 2151 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages neufs de tout genre. Appareils électriques toujours en mains. Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

Référence Archevêché de Montréal. TELEPHONE BELL 1275

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

FABRICANTS ET IMPORTATEURS DE --

Chapeaux Romains

En Poluches françaises. en Soie, en Cachemire et en Feutre.

AUSSI :

Nous avons constamment en main un assortiment très complet de **Pardessus en caoutchouc**, importé spécialement pour Messieurs du Clergé.

Nous sollicitons respectueusement une visite.

CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

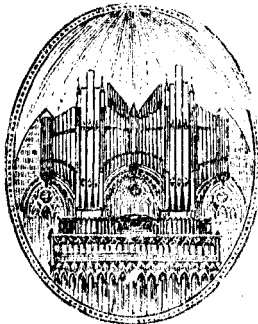
Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1879.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.



Orgues à Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique

REFERENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N.D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, St-Patrice, Montréal, St-Anne de Beauport.

Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.